

DISPOSITIONS PRATIQUES

LIEU

Auditoire Montesquieu 11
Place Montesquieu
1348 Louvain-la-Neuve

DATE

Jeudi 1^{er} décembre 2011,
de 9h00 à 18h00

ACCES

EN TRAIN

La gare de «Louvain-la-Neuve - Université» est reliée directement au nœud ferroviaire d'Ottignies, situé sur la ligne de chemin de fer Bruxelles-Namur, où passent deux trains par heure dans chaque sens, y compris pendant le weekend.

Louvain-la-Neuve est accessible à partir de Bruxelles en une demi-heure, parfois sans changer de train.

- Si vous venez de Namur ou de Charleroi, vous devrez changer de train à Ottignies.
- Si vous venez de Luxembourg, descendez à Ottignies (si vous êtes dans l'EC 96 Iris ou dans l'EC 90 Vauban qui vient de Suisse, vous devrez changer à Namur).
- Si vous venez d'un autre pays étranger, descendez à Bruxelles-Nord si votre train y passe. Sinon, descendez à Bruxelles-Midi, d'où partent tous les trains à destination d'Ottignies, via Bruxelles-Central, Bruxelles-Nord, Bruxelles-Schuman et Bruxelles-Luxembourg (anciennement : Bruxelles-Quartier Léopold).

EN VOITURE

L'autoroute E 411 Bruxelles - Namur passe à proximité de Louvain-la-Neuve (ne pas confondre avec Louvain, traduction en français de Leuven). Quittez-la par la sortie 8 a si vous venez de Bruxelles ou par la sortie 9 si vous venez de Namur. Arrivé au rond-point situé sur la Nationale 4, suivez la signalisation directionnelle mentionnant le quartier de Louvain-la-Neuve où vous voulez vous rendre.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

U.C.L./ Faculté de Droit et de Criminologie/Centre de droit privé
Place Montesquieu, 2 - B-1348 Louvain-la-Neuve

Madame Claire Bouckaert

Madame Maryline Henry

Tel. : 0032/10.47.46.47

Tel. : 0032/10.47.47.35

Fax : 0032/10.47.81.31

Fax : 0032/10.47.47.32

E-mail : claire.bouckaert@uclouvain.be

E-mail : maryline.henry@uclouvain.be



UCL
Université
catholique
de Louvain

Faculté de droit
et de criminologie
Université
catholique
de Louvain
Centre de
droit privé

Aspects juridiques de la commercialisation des médicaments et responsabilités liées aux médicaments

Louvain-la-Neuve, 1^{er} décembre 2011

Nul n'ignore que les soins de santé constituent un enjeu considérable de notre société, et qu'au sein du système qui lui est consacré, le médicament occupe un rôle central. Il ne fait aucun doute que le médicament n'est pas un produit comme un autre, de récentes affaires sont venues le rappeler. Bien que les différentes étapes de la vie du médicament soient réglementées de manière très stricte, rares sont les études qui, dans notre pays, ont examiné le médicament sous un angle juridique. Le Centre de droit privé de l'UCL a dès lors pris l'initiative d'organiser une journée de colloque sur ce sujet.

La matinée sera consacrée aux aspects juridiques de la commercialisation des médicaments, plus spécifiquement les aspects réglementaires et commerciaux (en ce compris des aspects de droit de la concurrence). L'après-midi sera consacré aux responsabilités du fait des médicaments, en ce compris les aspects réglementaires (la pharmacovigilance), civils (responsabilité du fait des produits et autres) et pénaux (les nombreuses infractions applicables en cas de violation des dispositions réglementant la commercialisation des médicaments). Vu le rôle très important qu'il joue dans la chaîne de distribution des médicaments, un exposé particulier sera par ailleurs consacré au pharmacien.



Kluwer

a Wolters Kluwer business

PROGRAMME

Séance du matin : La commercialisation des médicaments

Sous la présidence du Professeur P. WERY, président du Centre de droit privé de l'U.C.L.

09h00 Mot d'accueil du Doyen

09h15 Exposé introductif

O. MIGNOLET, avocat au barreau de Bruxelles, assistant au Centre de droit privé de l'U.C.L.

10h00 Le droit de la concurrence et la commercialisation des médicaments

K. PLATTEAU, avocat au barreau de Bruxelles

10h30 Pause

10h45 La distribution des médicaments

O. MIGNOLET, avocat au barreau de Bruxelles, assistant au Centre de droit privé de l'U.C.L. et I. JAMNET, directrice juridique, Janssen-Cilag, France

11h15 La promotion des médicaments

A. BRUYNDONCKX, avocate au barreau de Bruxelles

11h45 Débat avec un panel composé des orateurs et d'autres experts

Panel présidé par le Professeur M. VAN OVERSTRAETEN, chargé de cours invité à l'U.C.L. (Centre de droit médical et biomédical)

12h45 Lunch

Séance de l'après-midi : Les responsabilités liées aux médicaments

Sous la présidence du Professeur B. DUBUISSON, Doyen de la Faculté de droit et de criminologie de l'U.C.L.

14h15 La pharmacovigilance

I. LUTTE, avocate au barreau de Bruxelles, médecin et J.-M. MALOTEAUX, Professeur de pharmacologie à l'U.C.L., neuropsychiatre, membre du Centre de droit médical et biomédical de l'U.C.L.

14h45 La responsabilité civile du fait des médicaments

C. DELFORGE, Professeur aux F.U.S.L. et A. REGNIAULT, avocat à la Cour (barreau de Paris)

15h15 La responsabilité pénale du fait des médicaments

N. COLETTE-BASZEQ, avocate au barreau de Nivelles, chargée de cours aux F.U.N.D.P. (membre du Centre de recherche Projucit)

15h45 Pause

16h00 Le cas particulier des pharmaciens d'hôpitaux et d'officines : statut et responsabilités en lien avec la commercialisation des médicaments

C. DELFORGE, Professeur aux F.U.S.L. et J. DOORNAERT, avocat au barreau de Bruxelles

16h30 Débat avec un panel composé des orateurs et d'autres experts

Panel présidé par le Professeur G. SCHAMPS (Directrice du Centre de droit médical et biomédical de l'U.C.L.), présidente de la Commission fédérale Droit du patient

17h30 Conclusions de la journée

G. CLOSSET-MARCHAL, Professeur ordinaire à l'U.C.L.

INSCRIPTION

Inscription en ligne : <http://www.uclouvain.be/331099.html>

FRAIS D'INSCRIPTION

Trois formules sont possibles :

- 150 € : inscription simple, comprenant le lunch et la farde de documentation (contenant le programme de la journée et le plan des exposés des orateurs).
- 80 € : pour les avocats-stagiaires, inscription simple, comprenant le lunch et la farde de documentation (contenant le programme de la journée et le plan des exposés des orateurs).
- 400 € (au lieu de 150 € + 311 €) : inscription comprenant le lunch, la farde de documentation (contenant le programme de la journée et le plan des exposés des orateurs), ainsi que l'acquisition du « Traité de droit pharmaceutique. La commercialisation des médicaments à usage humain », publié sous la direction d'Olivier Mignolet aux éditions Kluwer (juin 2011) (2 volumes, environ 1.400 pages au total).

Les modalités de paiement sont indiquées dans le formulaire d'inscription en ligne

ATTESTATION

Les avocats recevront, le jour du colloque, une attestation de participation. L'ordre des Barreaux francophones et germanophone de Belgique attribue 6 points.

L'Institut de formation judiciaire (IFJ) de Belgique prendra en charge les frais d'inscription pour les magistrats, les stagiaires judiciaires et le personnel des greffes et des parquets. Il ne prend toutefois pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est cependant permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présences mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.